

L'ECHO du BEURLEUIA

Le JOURNAL de la COMMUNE

de

DOMECY-sur-CURE



Le centre d'Usy, un jour de neige.

LA PAGE DU MAIRE

L'épidémie n'en finit pas !

En cette fin d'année, la pandémie de COVID-19 continue à se développer dans notre pays. Au variant Delta succède le variant Omicron encore plus contagieux. Le taux d'incidence n'a jamais été aussi élevé et les cas positifs se multiplient. L'adhésion rigoureuse de tous à l'ensemble des mesures barrières, dont le port du masque, la réduction des contacts et l'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. La vaccination, dont le rappel, et l'ensemble des mesures d'isolement pour les cas et de quarantaine pour les personnes-contacts restent indispensables pour freiner au mieux la progression des contaminations et préserver le système de soins.

La vie quotidienne de notre commune est toujours très perturbée par l'épidémie. Cette année encore, la municipalité ne pourra pas organiser le repas annuel des aînés. Pour remplacer ce moment convivial, lors de la semaine qui précède Noël, l'équipe municipale a distribué un colis de produits régionaux à chacun de nos aînés.

Comme vous avez pu le remarquer, notre journal communal paraît maintenant en couleur. Heureusement, ce changement n'a occasionné aucun frais supplémentaire grâce au prix très abordable proposé par notre nouvel imprimeur.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, je vous souhaite à toutes et à tous une nouvelle année pleine de sérénité, de paix, de santé, de petits plaisirs et de grandes joies !

Votre Maire, Marc PAUTET



CRÉATION D'UN COLOMBARIUM

Pour satisfaire une demande de certains administrés de notre commune, le conseil municipal a choisi de proposer une nouvelle offre adaptée à notre commune.

La création d'un **colombarium** a donc été décidée dans la continuité de l'actuel « **jardin du souvenir** » dans le cimetière de Domecy.

Le colombarium est un monument funéraire destiné à recevoir les cendres d'un défunt. De plus en plus de familles demandant une crémation pour leurs proches, la majorité des cimetières disposent aujourd'hui d'un espace attitré.

Les colombariums, dits « **monuments cinéraires** », sont construits hors-sol, et sont constitués de plusieurs cases individuelles. Voici ci-dessous une représentation du modèle retenu pour le cimetière de Domecy :



Le colombarium, comme pour une pierre tombale, nécessite l'achat d'une **concession funéraire**. Les durées de concession sont dans notre commune de 30 ans ou 50 ans. Pour en obtenir une, il faut s'adresser à la mairie.

Une case du colombarium peut contenir jusqu'à 4 urnes. Sur la porte de la case, une plaque est déposée. Y sont gravés les noms et prénoms, date de naissance et de décès du défunt. Les plaques peuvent être personnalisées comme les pierres tombales.

Cette nouvelle offre vient compléter, comme indiqué précédemment, le « **jardin du souvenir** » de Domecy ainsi que les « **cavernes** » de Cure. Pour rappel, La caverne, monument cinéraire individuel, est un petit caveau cinéraire disposé en terre dans lequel on peut placer plusieurs urnes. La dalle peut affleurer au sol, ou être légèrement enfoncée pour laisser place à un aménagement selon le choix des familles : petit monument, aménagement floral Avec la caverne, les familles disposent d'un lieu de recueillement privé.

NOS ÉCOLES ONT DES TALENTS

CRÉATION DE LA RAND'USY

PAR LES ÉLÈVES DU CYCLE3

LE PROJET

Ce projet pédagogique, initié dès 2020 par l'enseignante d'Usy et ses élèves s'est réalisé dans le cadre d'un partenariat avec le comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre de l'Yonne et l'association Avallonnaise « Terres de légendes ». Il a été soutenu par les mairies de Domecy-sur-Cure et Pierre-Perthuis.

Il a permis aux élèves de créer un chemin de randonnée de 8,5 km en développant de nombreuses compétences intégrées dans le programme scolaire, par le biais de différentes disciplines:

- **Éducation physique et sportive** (marcher en sécurité et connaître ses capacités par rapport à la distance et la vitesse...)
- **Français** : lire, rédiger, effectuer des recherches pour établir la fiche explicative du parcours.
- **Géographie** : lecture de la carte au 25 000ème, en comprendre l'orientation et les symboles.
- **Histoire** : rechercher des informations sur les monuments et patrimoine local (Notre-Dame de la Lumière, le barrage de Malassis, le moulin de Gingon, le lavoir d'Usy).

Tout ce travail de recherche a été facilité par les outils informatiques pour réaliser le montage photo et la présentation des documents.

L'INAUGURATION

La date était fixée pour fêter cet événement le samedi 18 septembre 2021 et ce fut un beau succès ! Le beau temps était de la partie et une centaine de personnes se sont retrouvées à l'école Marie-Noëlle d'Usy ! Tous les partenaires étaient présents avec de nombreux parents ; après les discours de M. Mery, membre du comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre de l'Yonne et de M. Pautet, notre maire, tout le groupe s'est mis en route pour découvrir le trajet. Il était accompagné de deux ânesses chargées de paniers pour effectuer en même temps le ramassage des débris laissés dans la nature par des personnes peu respectueuses de l'environnement !



LA RANDONNÉE

Les 8,5 km ont été effectués sans aucune difficulté et après cette performance, les participants se sont retrouvés dans la cour de l'école pour un moment réconfort après l'effort !



Une pause à l'ombre bien agréable !

LE PARCOURS

Une fiche descriptive du parcours est disponible à l'entrée de l'école d'Usy, avec le flash code qui permet à chacun d'accéder aux infos du circuit !

PR La Rand'Usy...



un chemin, une école®
les chemins, une richesse partagée
YONNE

- 1 Départ du parking derrière l'école. Monter la **rue des Roches** pendant 550 m.
- 2 Tourner à droite au n°7 de la **rue des Roches** pour prendre le chemin.
- 3 Tourner à droite pour reprendre la route.
- 4 Prendre le chemin à gauche en direction de **notre Dame de la Lumière**.
- 5 Poursuivre jusqu'à la **statue** et profiter la **vue sur la Cure** (☺). Reprendre le chemin en sens inverse puis tourner à gauche pour rejoindre la route.
- 6 La traverser pour rejoindre le **GR13**, la route puis profiter de la belle vue sur le hameau de **Cure** et l'ancienne **abbaye**. Continuer sur le GR13 jusqu'au **barrage de Malassis**.
- 7 Continuer en suivant le **GR13** puis vous pourrez voir les ruines du **Moulin de Gingen** (☺). Passer devant le moulin puis quitter le **GR13** pour prendre le chemin qui monte à droite. À la fin de la montée, tourner à droite.
- 8 Prendre à droite sur le **chemin des chaumes**. Continuer tout droit pendant 850 m.
- 9 Tourner à droite et avancer jusqu'au gué.
- 10 ⚠ > Traverser le gué puis continuer sur le chemin sur 500 m.
- 11 Au croisement, tourner à gauche pour rejoindre la route **D36**.
- 12 Tourner à droite pour remonter vers l'école.

LE FLASH CODE de la fiche randonnée (PDF)



LES CHEMINS

Si aujourd'hui la randonnée est une activité de loisir en plein essor grâce aux outils modernes tels que le **GPS (Global Positionning System)** et les **QR Code (Quick Response)**, l'histoire des chemins est très ancienne et n'a pas toujours été une activité de découverte touristique.

L'homme préhistorique, nomade, traçait son chemin à la recherche de nourriture. Quand les hommes se sont sédentarisés et ont développé l'agriculture et l'élevage, le paysage s'est structuré et les premiers chemins qui reliaient les champs sont apparus. Plus tard, 2000 ans avant notre ère, l'Europe est habitée par les Celtes et est sillonnée par toutes sortes de véhicules : chariots pour transporter les marchandises, chars de guerre... Les Gaulois, descendants des Celtes, ont été à l'origine de nombreux aménagements pour franchir les cours d'eau : ponts, gués...

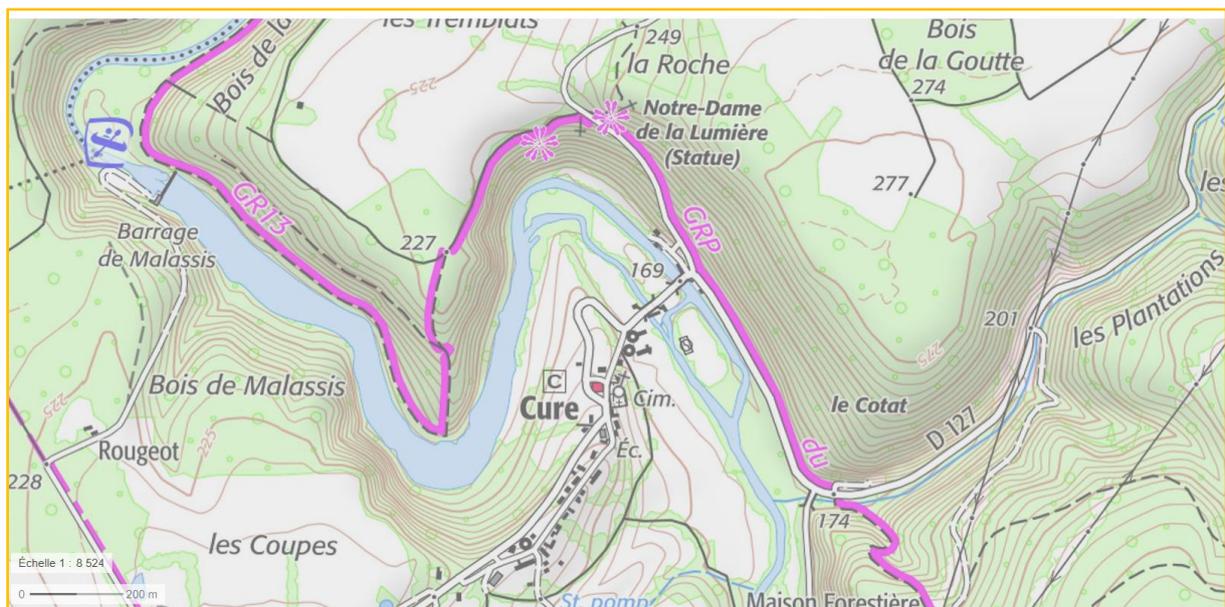
Puis, grâce à ces premières voies, les Romains ont conquis la Gaule et ont organisé les chemins en les différenciant : les grands axes (*voies publiques*), les voies vicinales (*qui relient les agglomérations*), voies privées (*qui desservent les propriétés agricoles*). Le territoire est ainsi quadrillé et borné par des colonnes de pierre sur les grands axes.

Les chemins ont depuis toujours une vocation commerciale pour transporter toutes sortes de marchandises depuis le lieu de production jusqu'aux villes et villages : des métaux, le sel (*denrée vitale*), les étoffes, la vaisselle, le cuir...tout ce qui est fabriqué passe par les routes et aussi par les cours d'eau (*création de chemins de halage*) ! Des métiers liés à ce commerce apparaissent : les colporteurs, les compagnons du tour de France, les facteurs, les douaniers...mais aussi des voyageurs peu recommandables tels les bandits de grands chemins, les contrebandiers....

Il y a eu aussi les chemins liés à la religion dont certains sont encore très utilisés aujourd'hui : Saint-Jacques-de-Compostelle dont un des départs est à Vézelay, attire des marcheurs (*pèlerins*) avec des objectifs spirituels ou plus sportifs ou personnels...

Le tourisme pédestre s'est développé depuis l'arrivée des congés payés en 1936 ; le mot de randonneur est récent, auparavant, on utilisait le mot excursionniste. Grâce aux clubs de randonnée, s'est développé le balisage et le tracé des chemins de grande et petite randonnée (Les GR « Grande Randonnée » ont été inventés en 1945). Il existe aujourd'hui plus de 180 000 KM de sentiers balisés en France avec 15 millions de pratiquants !

Les randonneurs utilisent la carte IGN (*Institut Géographique National*) qui est un outil indispensable et précieux: on y retrouve des éléments détaillés avec une mine d'informations pour se guider et connaître le territoire représenté.



UN VERGER ET DES HAIES MELLIFÈRES POUR LE FUTUR DE NOTRE COMMUNE

Deux projets sont en préparation dans notre commune :

- Le premier consiste à réaliser **un verger de sauvegarde** d'environ 20 arbres dans le hameau des Boulois sur la parcelle communale ; des variétés anciennes locales (pommiers, poiriers, cognassiers) seront choisies et plantées à l'automne prochain si le projet est validé par le Conseil Régional.

Les vergers traditionnels ont régressé depuis une cinquantaine d'années en France. Les vieux arbres disparaissent et avec eux des traditions se perdent et un patrimoine fruitier local disparaît peu à peu. Les vergers sont un patrimoine biologique et culturel. Ils sont aussi des habitats favorables à de nombreuses espèces animales dont les insectes pollinisateurs.



- Le deuxième consiste à mettre en place **une haie mellifère** à Usy le long du terrain de la rue des Aubues, en réalisant des bosquets de petits arbustes choisis là aussi en fonction des variétés locales.

Les végétaux *nectarifères* ou *mellifères* produisent des fleurs gorgées de pollen et de nectar qui permettent aux abeilles domestiques et sauvages de se nourrir, de faire un bon miel en plus de polliniser. Une haie mellifère variée a toute son importance surtout si on choisit de planter différentes espèces d'arbustes qui ne fleuriront pas tous en même temps ; la période de récolte de pollen sera ainsi allongée et cela sera apprécié par les abeilles.

Ces projets sont encouragés et subventionnés par le **Conseil régional de Bourgogne** sous l'égide de l'**Office Français pour la Biodiversité** qui a déclaré l'année 2021 « année de la haie ». D'ailleurs, pour l'anecdote, 2022 sera l'année de la sauvegarde des abeilles. Gravement menacées par les insecticides, les maladies et la prolifération du frelon asiatique, Les abeilles constitueront une « grande cause nationale » en 2022.

En plus des objectifs pour la biodiversité, il y aussi une volonté d'associer les habitants et notamment les jeunes générations à ces projets car ce sont eux qui en récolteront les fruits. Un travail pédagogique dans le cadre de l'Education au Développement Durable peut être engagé pour apprendre aux enfants à reconnaître les arbres, à participer à leur plantation, à suivre leur croissance et à comprendre leur rôle écologique.

Parallèlement, ils peuvent développer leurs connaissances sur la reproduction des plantes à fleurs, sur les insectes pollinisateurs et en particulier sur les abeilles : leur vie et la fabrication du miel. Ces temps forts qui allient théorie et pratique permettent de mettre du sens sur les apprentissages réalisés en classe et de laisser une empreinte plus forte dans leur mémoire.



RECENSEMENT 2022

Le recensement, comment ça marche ?

Un courrier explicatif va vous être prochainement adressé par votre mairie. Un agent recenseur, désigné par le maire, va passer entre le 20 janvier et le 19 février 2022 pour vous remettre le questionnaire papier et vous aider si besoin à le remplir.

Vous pouvez également, si vous préférez, vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes de connexion vous seront alors remis par votre agent recenseur.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur et tenu au secret professionnel ; il est muni d'une carte officielle.

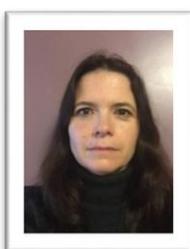


Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Ses données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.



Le recensement de la population de Domecy-sur-Cure à lieu cette année. Il se déroulera du 20 janvier au 19 février.

Alexandra BLANCHARD sera à cette occasion votre agent recenseur.

Elle sera munie d'une carte officielle qu'elle doit vous présenter. Elle est tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

LE GENTILÉ

Le terme gentilé désigne les habitants d'un lieu, d'un village, d'une ville, par référence au lieu où ils habitent ou d'où ils sont originaires.

Le gentilé se distingue de l'ethnonyme, ce dernier étant employé par exemple pour les personnes partageant une identité nationale ou ethnique.

Un gentilé est souvent cité au masculin pluriel, mais on peut aussi trouver le masculin singulier, les suffixes formateurs de gentilés les plus courants sont en français.

Par exemple :

Ain (e) (s) ou in (e) (s) surtout pour les villes et les quartiers.

Ais (e) (s) pour les villes mais aussi pour les pays (avallonnais).

ien (ne) (s) surtout pour les pays.

Ois (e) (s) un peu vieilli en France, s'utilise surtout pour les villes ou les villages les plus anciens.



Pour les habitants de Domecy-sur-Cure, nous pourrions utiliser les gentilés suivants :

Domecycuroisien(s), domecycuroisienne (s).

Domecycurin (s), domecycurinne (s).

Domecycurien (s), domecycurienne (s).

Domcycurain (s), domecycurainne (s).

Domecycuran (s), domecycuranne (s).

Domecycuriot (s), domecycuriote (s).

Pour les hameaux de la commune, nous pourrions aussi trouver les noms suivants :

Cure : Curien (s), Curiennne (s).

Domecy : Domecyoisien (s), Domecyoisienne (s).

Villars le bas : Villarsois, Villarsoise (s).

Culêtre : Culêtrien(s), Culêtrienne(s), Culêtrien(s), Culêtrienne(s).

Usy : Usyroisien (s), Usyroisienne (s), Usysien (s), Usysienne (s).

Les Boulois : Les Bouloisien (s), les Bouloisienne (s).

Ce ne sont que des exemples, si un gentilé vous vient à l'esprit, n'hésitez pas à me contacter afin d'écrire ou de réécrire l'histoire de la commune.

Jean-Luc Van-Dorpe

BIBLIOGRAPHIE :

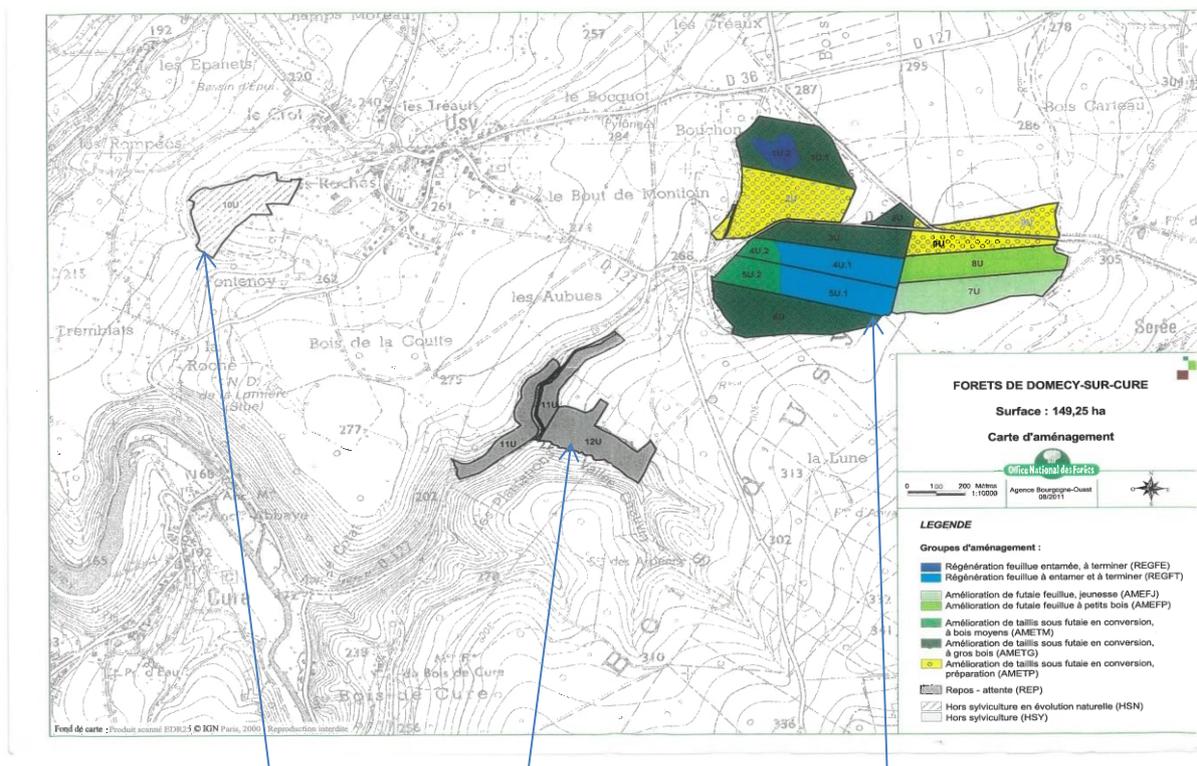
Encyclopédie en ligne Wikipédia,
Géographie Ancienne du département de l'Yonne.

NATURE ET PATRIMOINE

Domecy-sur-Cure possède un patrimoine forestier décrit dans le tableau ci-dessous :

Lieu	Parcelles	Surface
Bois des Feules ou le Grand Bois	1U.1-1U.2-2U-3U-4U.1-4U.2-5U.1-5U.2-6U-7U-8U-9U	58.89
Bois des Riots	11U-12U	11.13
Bois La Broille à Usy	10U	6.07
Les bois de Chalvron ou Chamery	1D-2D-3D.1-3D.2-4D-5D-6D	28.18
Les bois du Couvent et de Fonteneille à Villars et Culètre	1V-2V-3V-4V-5V-6V-6V.1-6V.2-6V.3-7V.1-7V.2-7V.3-7V.4	36.74
Bois de la Cour à Culètre	9V	8.24
Le Blotonneret à Villars	8V.1	
Les Boulois	9V.5	
Bois du bouchenot Buisson Caro		
Total		149.25 ha

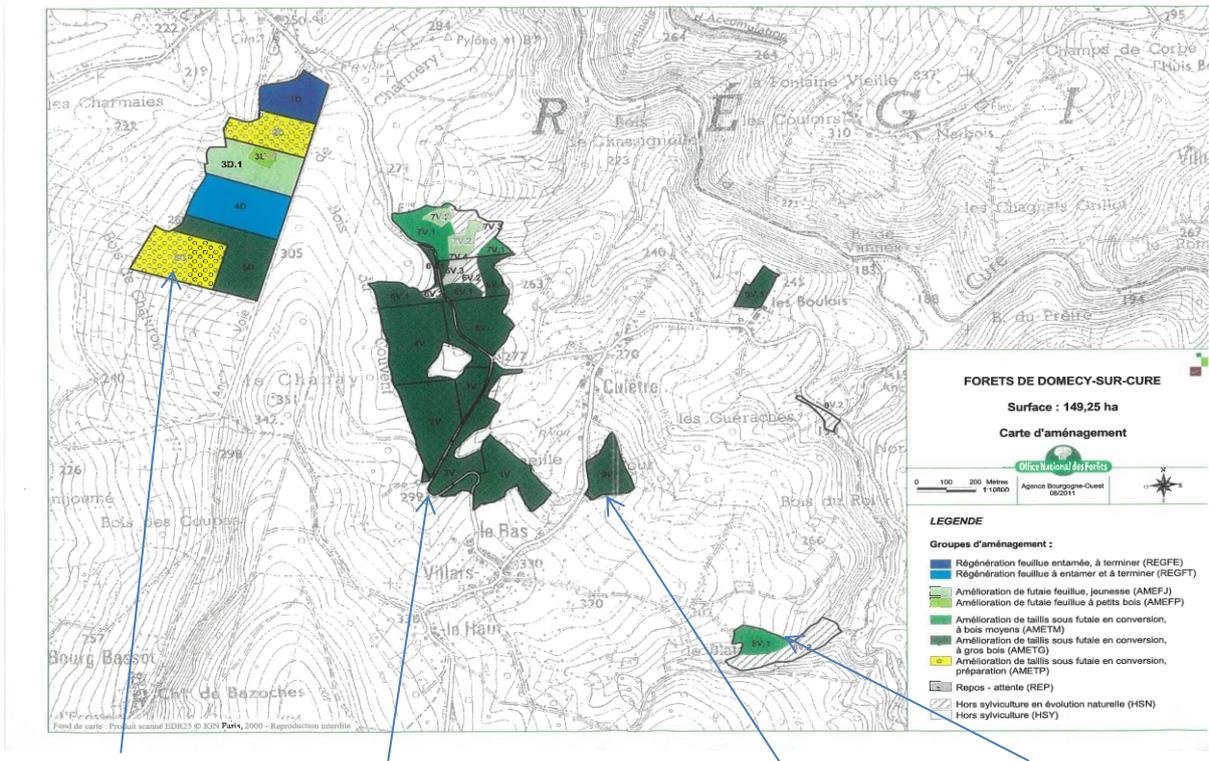
- Le suivi des aménagements est fait par « les eaux et forêts » monsieur Rousselet en coopération avec Adrien Perreau, garant, et l'équipe municipale. Les aménagements sont indiqués dans les deux cartes jointes.



Bois d'Usy : La Broille

Bois des Riots

Le Grand Bois



Bois de Chamery Bois du Couvent ou Fonteneille Bois de la Cour Bois de Blotonneret

Chaque année une tranche d'exploitation est menée avec des travaux adaptés comme noté sur le lexique

En 2021 nous avons réalisé :

1. Mise en place des cloisonnements dans la parcelle 4U1 et 5U1 en régénération feuillue.
2. En 2022 nous allons réaliser : sur la parcelle 5U.1 une maintenance des cloisonnements.

Domecy-sur-Cure possède aussi un patrimoine immobilier objet de travaux

- Maison Morizot à Usy avec un logement où nous devons réaliser des travaux de VMC.
- Ecole de cure et 3 logements municipaux qui ont été rénovés en 2021.
- Ancienne école de Culêtre, 2 logements municipaux avec de gros travaux à prévoir dont la toiture et la VMC.
- Les lavoirs :
 - i. Usy des travaux de restauration de toiture sont commandés à l'entreprise Gekière
 - ii. Domecy et Culêtre
- L'église de Cure est en réfection de toiture, démaussage et remplacement des tuiles gélives avec l'entreprise Thouard
- L'église de Domecy a été équipée avec l'eau et l'électricité. Les travaux de mise hors d'eau toiture et enduits extérieurs devraient être réalisés en 2022. Une souscription a été lancée avec la fondation du patrimoine. L'objectif de récolte de fonds étant de 15 000 € et un abondement équivalent du Conseil régional. A ce jour 8 500€ ont été récoltés.

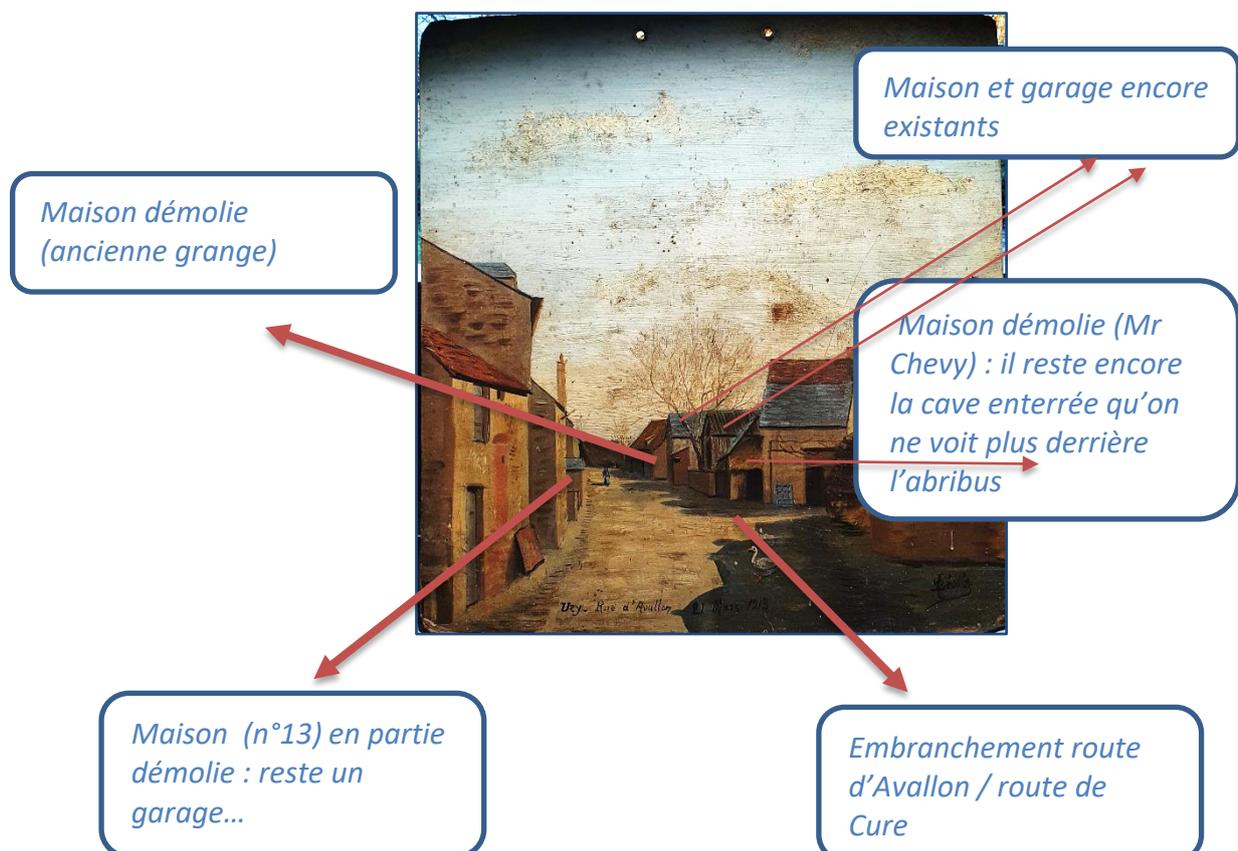
UN TABLEAU OUBLIÉ

Dans la maison de Lucienne Ribailier (*route d'Avallon*), ce petit tableau (29x31cm) a toujours été accroché près d'une fenêtre. Il a été peint à l'huile en 1913, au dos d'un carton de publicité « *Potages Knorr* » et représente une vue de la route d'Avallon, à Uzy (*écrit ainsi*).



Il est difficile d'imaginer aujourd'hui la rue telle qu'elle était à l'époque, car de nombreuses maisons n'existent plus et le tableau laisse une part à l'interprétation de l'auteur.

- Essayons toutefois de se repérer :



La signature du tableau ne permet pas de connaître l'auteur, mais peut-être cette personne a-t-elle peint d'autres tableaux dans la commune ?

Si un habitant reconnaît cette signature, cela permettrait d'en savoir plus...



Aujourd'hui, la route est bitumée et les aménagements électriques sont présents. On n'y voit plus de volailles et peu de gens à pieds...



Sylvie Jung.

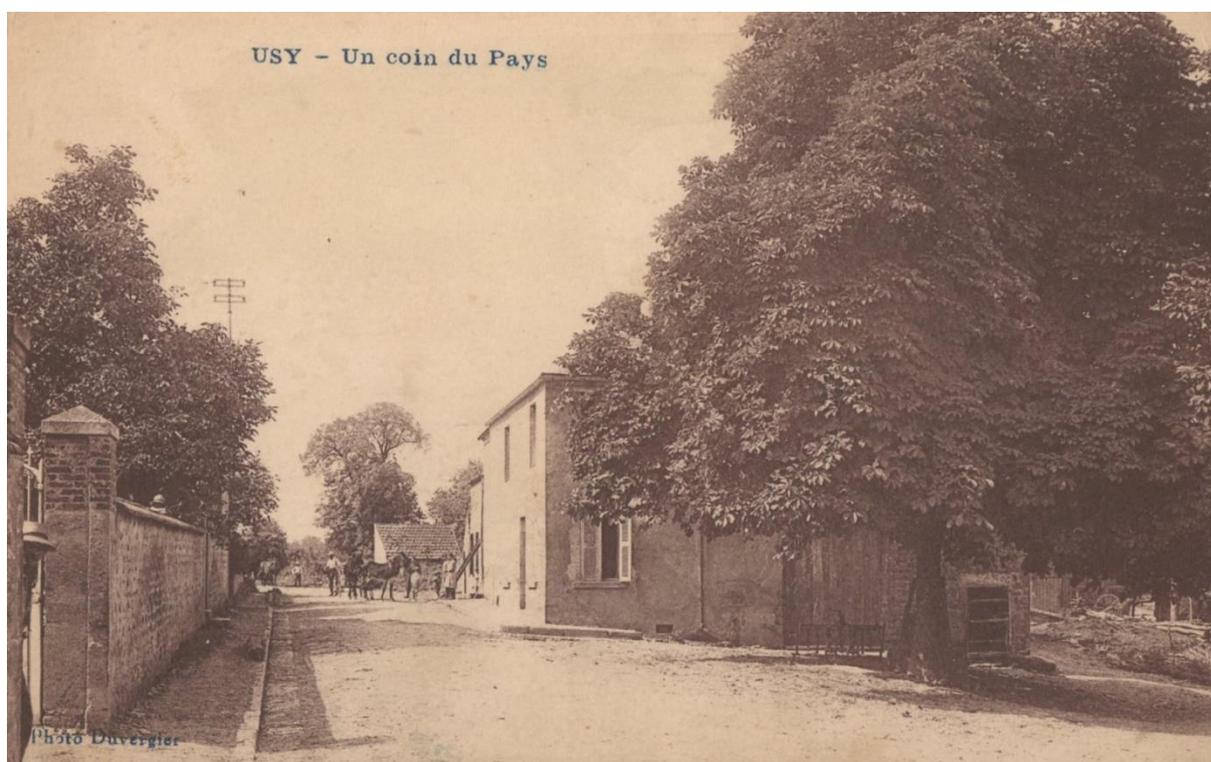
LA COMMUNE AU VINGTIÈME SIÈCLE

1929, une année singulière à Domecy-sur-Cure Fin

Il est un troisième aspect de l'histoire de la commune dont il faut parler dans cette chronique bien qu'il n'ait aucune relation particulière avec l'année 1929 et couvre presque toute la période de l'entre-deux guerres : c'est la place croissante d'Usy dans la gestion et la vie de la commune de Domecy-sur-Cure.

Étendue, dispersée et nettement partagée par la rivière en deux territoires physiquement et habités différemment, Usy - il faudrait dire d'ailleurs Le Crot et Usy - en rive droite, ont toujours été fortement représentés au Conseil Municipal. Le Maire a rarement été élu parmi les conseillers qui en venaient ; l'adjoint – il n'y en avait qu'un jusqu'au milieu du vingtième siècle – a, en revanche, été presque toujours élu parmi eux.

A la fin du dix-neuvième siècle, le maire venait pourtant d'Usy ; le conseil municipal avait éclaté à la suite d'un différend sur l'octroi d'une contribution financière importante à apporter au financement de l'établissement d'une ligne de « Tramway » qu'on prévoyait d'installer entre Sermizelles et Domecy-sur-Cure. Le tracé en était prévu en rive gauche de la Cure. Usy n'allait donc pas être desservi. Le projet capota. Après la guerre de 1914, il fut abandonné.



En 1922, ce furent majoritairement les élus d'Usy qui poussèrent le maire, Auguste Devoir à démissionner suite à la déception des anciens combattants et peut-être d'autres souscripteurs quant à l'érection du monument aux morts. Le premier (et seul) adjoint élu d'Usy, n'avait sans doute pas été informé.

C'est qu'à Usy, si on pouvait s'opposer entre candidats pour entrer au conseil municipal, au conseil, on y était toujours solidaires dans les délibérations à prendre... sauf à s'abstenir ou n'y pas se représenter aux élections suivantes.

Quand on alla chercher Pierre-Etienne Flandin en 1922, pour succéder à Auguste Devoir démissionnaire, on savait à Usy, qu'il ferait l'unanimité parce qu'habitant, lorsqu'il séjournait dans la commune, à Cure, au bord de la rivière, au fond de la vallée, il n'était localement parlant, d'aucun parti.

Il était considéré à Usy ainsi que dans le reste de la commune, comme un personnage important. Il était Député et avait rendu bien des services pendant la guerre et après. Il était aussi Conseiller Général et, à ce titre décisif dans l'octroi des aides sociales. Enfin, il était ancien combattant, comme ceux qui comptaient alors de plus en plus à Usy, quand bien même Flandin était-il critiqué à l'UNC (l'Union nationale des combattants) majoritaire dans cette partie de l'Yonne. Observons d'ailleurs que le versement de la « retraite des combattants » votée en 1928 fut effectué pour la première fois en 1929.

En résumé, le Maire, Pierre-Etienne Flandin et l'adjoint Victor Gaufray, qui avaient fait le plein des voix en 1925 avec onze voix sur douze, car on ne votait pas pour soi à cette époque, renouvelèrent le score en 1929... Cette fois-ci pour six années et non pour quatre. Voilà pourquoi j'ai placé cette relation dans cette chronique.

La petite République d'Usy, comme l'auteur de cette chronique en entendit parler quand il s'impliqua dans la vie communale allait continuer son chemin se sachant entendue par un Maire attentif à satisfaire également les territoires si divers de la commune, n'ayant en propriété qu'un petit domaine agricole.

Après l'électricité, on lui demandait alors d'amener l'eau à l'évier et à l'écurie. Ce sera le sujet d'une prochaine rubrique.

Pierre-Etienne Bréguet
Conseiller municipal
Ancien Maire.

AU PIED DE MOUN ABRE, Y VIVOS HEUREUX, JAUROT ZEMAS DU LE QUITTER DES JOS

Brassens

I n'sait pas chi vous aites coumme mouai, y seu m'laide de voie les abres déssessés de tous les côtiés. On dirôt des squelettes, ai peu y en ai pien. Aivant, ç'ai airivot, surtout ai caue de lai foudre. Maint'nant ç'ôt les m'laidies, lai chaleur, ai peu p'tête bin lai pollution.

Tout çai d'lai faute ai qui ? De lai noute ben sûr !

Les ormes, ç'ôt fini, y en é pu. Le pis, ç'ôt les sapeinges. Ma çà, lai nature se venge. On é v'lu mette ces abres là passe que çai raipourtes des sous ai ceux qu'les ont piantés. Ç'ôt pas le cas des sagnes, foyards...que poussint naturellement. Faut laicher les résineux dans les montagnes, au Haut Folin...

Ai peue quouai de pus désolant, triste qu'eune cope de bois ai bian. Tu croirot lai faigne du monde. Lai Brinzame, chu eune grande longueur, ô bordée de piantations de ces sapeignes. Dans ces bois lai, aucune vie, pas de bestioles, que du frai. Résultat, les pouéchons, surtout les truites, que n'ont pu ran ai mzé, ont disparu !

Vouaila, y vas airéter de m'piende, en espérant, pou le futur, des zors meilleurs.

Chi o r'veno chu terre, Saint Louis s'rot obligé d'rende lai justice sous un sapingne pace que, des chanies on n'vé ben tot pu en vouaie !

Robert Fournier



Une coupe rase !

AU PIED DE MON ARBRE, JE VIVAIS HEUREUX, J'AURAIS JAMAIS DU LE QUITTER DES YEUX

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, je suis malade de voir les arbres desséchés de tous les côtés. On dirait des squelettes, et puis il y en a beaucoup ! Avant, ça arrivait surtout à cause de la foudre. Maintenant, ce sont les maladies, la chaleur et puis peut-être bien la pollution.

Tout ça, c'est la faute à qui ? De la nôtre bien sûr !

Les ormes, c'est fini, il n'y en a plus. Le pire, ce sont les sapins. Mais là, la nature se venge. On a voulu mettre ces arbres là parce que cela rapporte des sous à ceux qui les ont plantés. Ce n'est pas le cas des chênes, des hêtres... qui poussaient naturellement. Il faut laisser les résineux dans les montagnes, au Haut-Folin...

Et puis quoi de plus désolant, triste qu'une coupe de bois à blanc. On croirait la fin du monde. La Brinjame, sur une grande longueur, est bordée de plantations de ces sapins. Dans ces bois-là, aucune vie, pas de bestioles, que du froid. Résultat, les poissons, surtout les truites, qui n'ont plus rien à manger, ont disparu !

Voilà, je vais arrêter de me plaindre, en espérant pour le futur, des jours meilleurs.

S'il revenait sur terre, Saint Louis serait obligé de rendre la justice sous un sapin parce que, des chênes, on ne va bientôt plus en voir !



Heureusement, dans notre commune, on trouve encore de belles forêts de feuillus !

LES MOTS CROISÉS DE JEAN-PIERRE RAVAUT

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										

- 1** Elle flétrit la banane,
2 Mauvaise dent - Ancienne mesure chinoise de 112 litres
3 Crèveras un œil
4 Pour les cinéphiles puristes - Bière
5 Espace entre deux colonnes - Erbium au labo
6 Chemin forestier - Malbouffe
7 Ville d'Allemagne -
8 Fleuve côtier français - Fiascos
9 Le comble serait qu'il manie la langue de bois
10 Ça gratte !
11 Appris - Baquet
A Arrêt en pleine campagne - Ancien blé Français,
B Arriver à toute vitesse - Cour primaire
C Figure de la mythologie grecque - Ecurie de formule 1
D Bulletins dans l'urne - 0-1
E Remorqueur anglais - Mi idole des jeunes - Peuple du Cameroun
F A Nantes on y apprend à nager - Sur la Rance
G Homme politique français - Lettrée
H Disque d'or - Ecole supérieure d'interprètes et traducteur
I Division administrative de l'empire ottoman - Volume de minerai
J Affaibliras - Sur la rose

SOLUTION DU NUMÉRO PRÉCÉDENT

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J			
1	P	A	R	R	A	I	N	A	G	E			
2	A	B	A	I	S	S	A			C			
3	L	U			T			C	A	S	H		
4	P	S	E	U	D	O			M	U	A		
5	I			R	A	I			S	O	I	F	
6	T	I			L	A			A	I	F	A	
7	A	S	T	I			A	R	N			U	
8	T	O	A	S	T			D	D	D	D		
9	I			C	A			K	I	R			A
10	O			O	I	T			N	I	N	G	
11	N	E	T	T	O	Y	E	R			E		

CRÉATION DU Service de Gestion Comptable D'AVALLON

La trésorerie d'Avallon est désormais le SGC d'Avallon.

SGC d'Avallon

12 rue Bocquillot

89200 AVALLON

03.86.34.26.66

sgc.avallon@dgfip.finances.gouv.fr

Réception les lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi après-midi.

Pour tous renseignements :

- contacter le SGC d'Avallon par courrier, mail ou téléphone (coordonnées ci-dessus).

Pour vos paiements :

- sur internet : sur le site PayFiP <https://www.payfip.gouv.fr> (modalités complètes sur les factures, le cas échéant).
- par carte bancaire : paiement de proximité chez les buralistes agréés, ou par téléphone au 03.86.34.26.66.
- par chèques : à envoyer au centre d'encaissement (adresse sur le talon de paiement) à défaut au SGC d'Avallon.
- en numéraire : paiement de proximité chez les buralistes agréés.

PAIEMENTS DE PROXIMITÉ

En espèces et jusqu'à 300 Euros et par Carte Bancaire.



Chez les buralistes agréés avec votre facture munie d'un QR Code :

Avallon :

- LA CIVETTE, 1 RUE DE LA TOUR DU MAGASIN
- LE BALTO AVALLON, 43 RUE DE LYON
- LIBRAIRE TABAC JOURNAUX, 13 AVENUE DU PARC DES CHAUMES
- TABAC DE LA FONTAINE, 41 GRANDE RUE ARISTIDE BRIAND

Chatel - Censoir :

- LE CASTELCENSORIEN, 2 PLACE ARISTIDE BRIAND

Cussy Les Forges :

- TABAC CUSSY, 29 GRANDE RUE

L'Isle Sur Serein :

- TABAC PRESSE, 9 PLACE DE LA FONTAINE

Magny:

- L'EMBUSCADE, 15 PLACE DE L'EGLISE

Quarré Les Tombes :

- LE QUARRE CREME, 14 PLACE DE L'EGLISE

Sauvigny -Le-Bois :

- LE SAUVIGNY, 51 RUE DE LA LIBERTE

Saint Père :

- HOTEL DE LA RENOMMEE, 19 GRANDE RUE

Liste complète et actualisée des buralistes agréés sur le site du paiement de proximité :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

ÉTAT CIVIL 2021

DECES :

Régis PEZON le 23 janvier 2021
Suzanne DOLLET le 08 avril 2021
Charles SONNOIS le 21 avril 2021
Claudine CRISTOVAO le 08 juin 2021
Robert FRONTY le 14 juillet 2021
Denise HAENTJENS le 24 août 2021
Ginette FOURNIER le 23 septembre 2021
Pierre DUPONT le 07 octobre 2021
Michel MOUTON le 16 octobre 2021
Nicolle CHERON le 26 novembre 2021

ACTE DE MARIAGE :

Tanguy CANET et Damien GEOFFROY le 14 août 2021

NAISSANCE HORS COMMUNE :

Gabrielle GOUBERT née le 31 janvier 2021
Anna THEVENIN née le 07 mars 2021
Perrine NISOL-PEUCHET née le 23 mars 2021
Juliann HELY-LOUCHET né le 18 mai 2021
Malone VANDERSTRAETEN né le 25 septembre 2021
Déa KOMONS née le 23 novembre 2021
Noémie ROUGEOT née le 08 décembre 2021

INFORMATIONS UTILES

L'agence Postale est ouverte dans les locaux de la mairie :

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Mairie : Jours et horaires d'ouverture du secrétariat :

- Mardi : 14h00 – 17h30
- Jeudi : 14h00- 17h30

CONTRIBUTEURS

- Monsieur Vincent Blanchard.
- Monsieur Pierre-Etienne Bréguet.
- Monsieur Pierre De Féraudy.
- Monsieur Robert Fournier.
- Madame Sylvie Jung.
- Monsieur Marc Pautet.
- Monsieur Jean-Pierre Ravaut.
- Monsieur Jean-Luc Van Dorpe.